

Conakry, le 30 mars 2020

**Membres du Bureau Exécutif National
Points Focaux Régionaux
Elus Locaux de la Guinée**

Notre pays est en guerre contre la pandémie COVID-19 et le respect des gestes-barrières et des mesures édictées par les autorités publiques et sanitaires, notamment la fermeture des frontières terrestres (sortie et entrée) et l'état d'urgence sanitaire pour un mois, l'installation des Kits de lavage des mains dans les marchés, cafés, restaurants et l'administration, publique et privée, la fermeture des écoles et des lieux de culte pour une durée de quatorze jours, conformément à l'adresse du Président de la République sur les mesures de préventions de la maladie, est obligatoire, pour chaque citoyen et chaque entité.

En tant qu'autorités de proximité, les élus locaux sont les mieux placés pour faire respecter ces mesures de prévention mentionnées ci-dessus et faire face à la pandémie.

Au-delà de ces mesures, les élus locaux doivent jouer leurs rôles de pouvoir de proximité, en informant et sensibilisant leurs populations respectives au respect des gestes-barrières, principalement le lavage régulier des mains, l'utilisation des gels hydro alcooliques, l'installation des kits de lavage de mains dans les lieux publics et dans les familles, la distanciation entre deux personnes, éviter les accolades et les serremments des mains...

Ces gestes, simples mais très importants, permettent de prévenir la maladie et de sauver des vies. Son respect obligatoire nous permet de se protéger et protéger notre famille, entourage, collaborateurs et autres.

L'heure est grave, mais nous devons croire en notre capacité de faire face à la pandémie, en travaillant en synergie avec tous les acteurs locaux impliqués dans la riposte contre la maladie et avoir confiance en nos structures sanitaires et nos soignants.

C'est une priorité pour nous d'être à côté de toutes les communes guinéennes en cette période difficile et cruciale et de leur manifester notre solidarité et notre engagement pour leur soutenir et leur accompagner.

LE SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT



Aboubacar Sidiki DIAKITE